



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 16 NOVEMBRE 2023

L'an deux mille vingt-trois, le jeudi seize du mois de novembre à dix-huit heures et trente-et-une minutes les membres du conseil municipal, dûment convoqués le vendredi 10 novembre 2023 se sont réunis dans la salle des délibérations de l'hôtel de Ville, sous la présidence de Gabrielle LOUIS-CARABIN, Maire.

Etaient présents : MM. Gabrielle LOUIS-CARABIN, Betty ARMOUGOM, Marcelin CHINGAN, Sylvia SERMANSON, Michel SURET, Rose-Marie LOQUES, Bernard SAINT-JULIEN, Elsa SUARES, Thierry FULBERT, Patrick PELAGE, Nadia OUJAGIR, Joseph HILL, Alina GORDON, Marie-Alice RUSCADE, Rosette GRADEL, José OUANA, Sandra SERMANSON, Daniel DULAC, Seetha DOULAYRAM, Pinchard DEROS, Ingrid FOSTIN, Yvane RHINAN, Hermann SAINT-JULIEN

Etaient représentés : MM. Jean ANZALA (Daniel DULAC), Pierre PORLON (Rose-Marie LOQUES), Marie- Michelle HILDEBERT (Alina GORDON), Evelyne CLOTILDE (Marie-Alice RUSCADE), Grégory MANICOM (Marcelin CHINGAN), Jacques RAMAYE (Michel SURET).

Etaient absents excusés : MM. Gina THOMAR, Annick CARMONT, Jérôme CHOUNI, Justine BENIN, Bernard RAYAPIN.

Etait absent : M. Marie-Joël TAVARS.

Membres en exercice : 35	Membres présents : 23	Membres Représentés : 6	Absents Excusés : 05	Absent : 01
-----------------------------	--------------------------	----------------------------	-------------------------	----------------

Le quorum étant atteint, vingt-trois (23) Conseillers étant présents, six (6) représentés, cinq (05) absents excusés et un (1) absent ; le Maire Gabrielle LOUIS-CARABIN, déclare la séance ouverte.

Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales Monsieur Joseph HILL est désigné pour assurer le Secrétariat de séance.

Convention de partenariat entre la Ville de Le Moule et l'Office de Tourisme Intercommunal

12/DCM2023/135

*Le Conseil Municipal,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu la délibération du conseil municipal n°10/DCM2023/88
du 19 septembre 2023, relative aux nouveaux tarifs
de la Direction des Affaires Culturelles*

Considérant que la Direction des Affaires Culturelles propose de créer des circuits de découverte du Moule, soit :

Accusé de réception en préfecture
09/12/2023 17:03:24
Date de télétransmission : 24/11/2023
Date de réception préfecture : 24/11/2023

Notifiée et publiée le 24/11/2023

- Cinq circuits actuellement proposés au public et aux scolaires (le centre ancien, le Moule amérindien, Le Moule un territoire, le circuit des moulins (1 et 2) ;
- Deux autres seront très prochainement proposés (circuit commenté à la demande et les temples hindoux).

Considérant que ces circuits sont, pour l'instant, vendus directement par la ville et commentés par les deux agents du service patrimoine en semaine et en week-end.

Considérant que des associations de la Guadeloupe, des comités d'entreprises, des scolaires s'inscrivent régulièrement sur ces circuits, qu'à la fin du mois d'octobre, 850 personnes ont parcouru Le Moule en les empruntant.

Considérant qu'une communication plus appropriée pourrait permettre une fréquentation supérieure de ces parcours du patrimoine moulien.

Considérant que l'Office de Tourisme Intercommunal Nord Guadeloupe, dont l'une des compétences est la promotion touristique, propose de commercialiser ces circuits à travers sa boutique en ligne et d'acheter à la ville des places individuelles au tarif de vente arrêté par délibération municipale visée à la présente.

Considérant qu'il conviendrait qu'une convention de partenariat vienne préciser les droits et obligations de chaque partie, car l'un des grands objectifs est de créer une visibilité de l'offre culturelle qui permettra de déclencher des réservations via une plateforme Internet.

Considérant que la Commission Culture et Patrimoine s'est prononcée favorablement sur ce point lors de sa séance du 05 juillet 2023.

*Où le Maire en son exposé,
Après discussion et échanges de vues,
DÉCIDE A L'UNANIMITE
Vote à scrutin public*

Article 1 : D'approuver la signature d'une convention de partenariat entre la ville de Le Moule et l'Office du Tourisme Intercommunal Nord Guadeloupe, relative à la vente des circuits de découverte du Moule.

Article 2 : D'autoriser madame Le Maire à signer cette convention de partenariat entre la ville du Moule et l'Office du Tourisme Intercommunal Nord Guadeloupe, et tous les documents relatifs à cette opération.

Article 3 : Le Maire et le Directeur Général des Services sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

Accusé de réception en préfecture
971-219711173-20231116-12DCM2023135-DE
Date de télétransmission : 24/11/2023
Date de réception préfecture : 24/11/2023

Article 4 : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Guadeloupe dans le délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat. Ce recours pourra être effectué par le biais de l'application informatique « Télé recours citoyens » (www.telerecours.fr)

Fait à Le Moule, le 16 Novembre 2023

Le Secrétaire

Pour Le Maire
Le 1^{er} Maire-Adjoint:



Pour avis conforme

Le Maire,

Joseph HILL

Jean ANZALA

Gabrielle LOUIS - CARABIN

Accusé de réception en préfecture
971-219711173-20231116-12DCM2023135-DE
Date de télétransmission : 24/11/2023
Date de réception préfecture : 24/11/2023

Notifiée et publiée le 24/11/2023